



un établissement

---



# **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

---

**Compte rendu du 21 mars 2016**

# PARTICIPANTS

## Présents :

Imed BENTALEB, sous-préfet en charge des Affaires économiques représentant le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

## Membres élus

Vincent BARBARAS, Olivier BERTRAND, Jean BOONEN, Pascal CARRERAS, Fabrice CHARTREUX, Jacques CHEVALIER, Marie DE METZ NOBLAT, Nicole GIRARD, Arnaud HABRANT, Jacques HENRION, Jean-Louis KAYSER, Delphine MANZANO, Jean-Sébastien MENGIN, Brigitte MEYER, Alex MULLER, François PELISSIER, Rachel PELLE, Philippe PERRIN, Laurence REBECK, Gilles SCHAFF

## Membres associés

Christian FAIVRE, Denis HEFTRE, Colette HEISSER, Catherine STRASSER,

## Personnes qualifiées

Charles CUNAT, Président du Tribunal de Commerce de Nancy, Daniel CERUTTI Président de la Fédération BTP 54, Laurent PEREZ Chargé de Mission EDF-Délégation Régionale Lorraine

## Permanents

Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général, Natalia FONTENEAU, Chef de Cabinet, Lina GILSON, Directeur de la Formation et de l'Emploi, Gilles ROUX, Directeur du Développement et partenariats, Eric TAVERNE, Directeur Communication

## Invité

Jérôme KIEFFER, KPMG

## Excusés :

Stéphane FRATACCI, Préfet de la Région ACAL, Philippe MAHE, Préfet de Meurthe-et-Moselle

## Membres élus

Jean-Charles BERNARD, Yannick BOHN, Marie-Josée DAVANZO, Philippe DUPONT, Fabien HAMON

## Membres associés

Jacques BACHMANN, Philippe DURST, Frantz EHRLACHER, Jean-Pierre LEHMANN, Marie-Hélène NAILLON, Claude PERETTE, Joël VIGNERON

## Personnes qualifiées

Fabienne BOGARD, Directrice départementale de la Banque de France, Aurélien DAUBAIRE, Directeur Régional INSEE Lorraine, Gérard RENOUARD, Président de la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, Jean-Marie BENOIT, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, Philippe DIDELOT, Directeur de la DIRECCTE unité territoriale 54

**Permanents**

Laurent PERREIN, Responsable Administratif et Financier, Christine LACOSTE, Assistante du Directeur Général

**Invité**

Paul ARKER, Président de la CCI Lorraine

**Absents :****Membres élus**

Waël ALI SOUFIAN, Gilles FLOQUART, Véronique MADINI, Constant MARANDEL

**Membres associés**

Jean-Marie BRANCALEONI, Jean-Pierre FERRANTE, Sylvie PETIOT, Jacques WERMUTH

**Personnes qualifiées**

Michel BEDU, Président de la Fédération Départementale de l'Industrie Hôtelière, Christine BERTRAND, Présidente du MEDEF de Meurthe-et-Moselle, Claude D'HARCOURT, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé; Roland ESCH, Président du Tribunal de Grande Instance de Nancy, Etienne MALHER, Président de la CGPME de Meurthe-et-Moselle, Martial MUNIER, Président de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de Meurthe-et-Moselle, Gérard HOLZHAMMER, Président du Conseil des Prud'hommes de Nancy

**Permanents**

Olivier SIMON, Directeur Infrastructures

# SOMMAIRE

1	Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 30 novembre 2015.....	5
2	Demandes de désignations .....	5
2.1	Mission locale du Lunévillois (CA – 3 <sup>ème</sup> collège formation) : désignation d'un représentant en remplacement de Laetitia BOFF .....	5
2.2	Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques (ENSIC) : désignation d'un représentant au Conseil de l'ENSIC .....	5
2.3	Groupe d'Action Locale Pays Terres de Lorraine : Désignation d'un représentant au comité de programmation Leader .....	6
2.4	Comité de Pilotage du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) : désignation d'un référent .....	7
2.5	Facultés de Sciences et Technologies (Conseil de la Faculté) : désignation d'un représentant titulaire en remplacement de Franck EVEILLARD.....	7
2.6	Faculté du sport-UFR STAPS (Conseil d'unité) : désignation d'un représentant suppléant en remplacement de Franck EVEILLARD.....	7
2.7	Diplômes funéraires - Jury : désignation d'un représentant suppléant en remplacement d'Isabelle ANCEL .....	8
2.8	Syndicat mixte pour le développement industriel de la région de Briey : désignation d'un 4 <sup>ème</sup> membre titulaire. ....	8
3	Appels à cotisations.....	8
3.1	AGAPE : appel à cotisation 2015 .....	8
3.2	Initiative Bassins Briey Orne : demande d'adhésion pour l'année 2016.....	8
4	Pesée économique .....	9
5	Avis de la CCI sur les documents de projets d'urbanisme.....	11
5.1	PLU de Jeandelize, révision du POS et transformation en PLU (400 hab., C.C. du Jarnisy) .....	12
5.2	PLU de Lenoncourt, révision du POS et transformation en PLU (593 hab ; C.C. du Grand Couronné) .....	12
6	Questions diverses.....	13
6.1	Point sur les groupes de travail « Projet économique ».....	13
6.2	Avancement de la réforme consulaire.....	13
6.3	Convention de trésorerie .....	14
6.4	Litiges GIGAL.....	14
6.5	Ecorévolutions 2016 .....	16

*Annexes*

*Annexe 1 : Pesée 2010*

*Annexe 2 : Pesée 2016*

*Annexe 3 : Pesée 2016 – tableaux explicatifs*

*Annexe 4 : Appel de cotisation d'AGAPE au titre de l'année 2015*

*Annexe 5 : Bulletin d'Adhésion 2016 Initiative Bassins Briey Orne*

*Annexe 6 : Convention d'avance de trésorerie*

*Annexe 7 : GIGAL*

*Annexe 8 : Ecorévolutions 2016*

# PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle s'est réunie en Assemblée Générale le lundi 21 mars 2016, à 18h dans ses locaux, 53 rue Stanislas à Nancy.

Le Président François PELISSIER ouvre la séance et présente les excuses de Monsieur Stéphane FRATACCI, Préfet de Région ACAL, Monsieur Jean-Marie BENOIT, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, Monsieur Gérard RENOUARD, Président de la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle.

Le Président François PELISSIER salue la présence de Monsieur Imed BENTALEB, Sous-Préfet en charge des affaires économiques représentant Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle, Monsieur Daniel CERUTTI, Président FBTP 54, Monsieur Charles CUNAT, Président du Tribunal de Commerce de Nancy.

## 1 Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 30 novembre 2015

Le Président François PELISSIER rappelle que tous les membres élus ont été destinataires par mail du projet de compte rendu de l'Assemblée Générale du 30 novembre 2015 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale.

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le compte rendu de l'Assemblée Générale du 30 novembre 2015.*

## 2 Demandes de désignations

Le Président François PELISSIER présente les demandes de désignations.

### 2.1 Mission locale du Lunévillois (CA - 3<sup>ème</sup> collège formation) : désignation d'un représentant en remplacement de Laetitia BOFF

Valérie MAURY, Responsable de Pôle à l'antenne de Lunéville est proposée.

**Le Bureau du 29 février 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.**

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.*

### 2.2 Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques (ENSIC) : désignation d'un représentant au Conseil de l'ENSIC

En début de l'année 2016, l'ENSIC procédera au renouvellement des Membres du Conseil, parmi lesquels se trouvent 12 personnalités extérieures, représentatives des diverses parties prenantes auxquelles l'Ecole fait appel en matières d'analyses, de diagnostics et de préconisations pour l'éclairer et l'accompagner dans le choix et la mise en œuvre de ses

opérations stratégiques.

Par son courrier du 6 novembre 2015, de Directeur de l'ENSIC nous sollicite pour la désignation d'un représentant de la CCI au sein du Conseil de l'école.

Arnaud GUILLEMIN est proposé.

**Le Bureau du 29 février 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.**

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.*

### **2.3 Groupe d'Action Locale Pays Terres de Lorraine : Désignation d'un représentant au comité de programmation Leader**

Dans le cadre de son nouveau programme Leader 2014-2020, le Pays Terres de Lorraine met en place un comité de programmation, organe décisionnel du Groupe Action Locale. Il est constitué des partenaires locaux du territoire, représentatifs des différents milieux socio-économiques.

Ce comité est chargé de la mise en œuvre de la stratégie et décide du soutien apporté par le FEADER aux maîtres d'ouvrages d'opérations s'intégrant à son plan de développement. Il se réunit au rythme de 3 à 4 réunions par an.

Créé au début des années 90, cet outil soutient la mise en œuvre de projets de développement local répondant aux stratégies portées par les territoires dans les zones rurales. Concrètement, chaque territoire LEADER décline sa stratégie dans un programme d'actions, pour lequel lui est allouée une enveloppe financière. Les territoires LEADER s'organisent dans le cadre de Groupes d'Action Locale (GAL), qui mettent en œuvre un mode de gouvernance partagé entre représentants locaux des secteurs public et privé

Suite à un appel à candidatures lancé en décembre 2014, le Conseil régional de Lorraine, en tant qu'Autorité de gestion du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) en Lorraine, a sélectionné 12 territoires pour l'animation des actions LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) pour la période 2014-2020. Le programme vise à animer et soutenir le développement des territoires ruraux. Au total, ces actions bénéficieront d'une enveloppe globale de 17 760 300 €, soit une augmentation de presque 4 M€ par rapport à la période 2007-2013.

LEADER est l'une des mesures du Programme de Développement Rural Lorraine 2014-2020. Doté d'une enveloppe de 329 M€ de crédits FEADER, le Programme de Développement Rural est mis en œuvre depuis le 1er janvier 2014 sous l'autorité du Conseil régional. Il a pour objectif principal de renforcer l'attractivité et la compétitivité de nos territoires ruraux. L'approbation par la Commission européenne de ce programme a été donnée en 2015. Pour le Pays Terre de Lorraine la stratégie dans le cadre du programme est « Faire de la transition le moteur d'une nouvelle prospérité économique en développant un écosystème « Terres de Lorraine » favorable. » (LEADER 2007-2013 : aider à l'émergence d'une nouvelle économie périurbaine par la valorisation des ressources et savoir-faire locaux).

Par son courrier du 11 janvier 2016 le Président du GAL Pays Terres de Lorraine Dominique Potier invite la CCI à siéger à ce comité au titre des partenaires publics et désigner un représentant titulaire et un suppléant.

Fabrice CHARTREUX est proposé en qualité de membre titulaire, Philippe PERRIN est proposé en qualité de suppléant.

**Le Bureau du 29 février 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.**

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.*

#### **2.4 Comité de Pilotage du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) : désignation d'un référent**

Par courrier du 21 janvier 2016 Jean-François RAFFY, Secrétaire Général de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle et Valérie Beausert-Leick, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle nous sollicitent pour la désignation d'un référent au sein du Comité de Pilotage du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Sont invités au Comité de Pilotage : Conseil Régional, Conseils départementaux, EPCI, PETR et Pays, SCOT, Chambres consulaires, opérateurs nationaux, services de l'Etat.

Nicole GIRARD est proposée en qualité de membre titulaire, Jean-Pierre LEHMANN et Jean-Sébastien MENGIN sont proposées en qualité de suppléants.

**Le Bureau du 29 février 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.**

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.*

#### **2.5 Facultés de Sciences et Technologies (Conseil de la Faculté) : désignation d'un représentant titulaire en remplacement de Franck EVEILLARD**

**Pour mémoire :**

Suppléant : Lina GILSON

Arnaud GUILLEMIN est proposé en qualité de membre titulaire.

**Le Bureau du 29 février 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.**

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.*

#### **2.6 Faculté du sport-UFR STAPS (Conseil d'unité) : désignation d'un représentant suppléant en remplacement de Franck EVEILLARD**

**Pour mémoire :**

Titulaire : Lina GILSON

Arnaud GUILLEMIN est proposé en qualité de membre suppléant.

**Le Bureau du 29 février 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.**

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.*



## **2.7 Diplômes funéraires - Jury : désignation d'un représentant suppléant en remplacement d'Isabelle ANCEL**

### **Pour mémoire :**

Titulaire : Yannick BOHN

Bernard SALTON est proposé en qualité de membre suppléant.

**Le Bureau du 29 février 2016 a donné un avis favorable à cette proposition de désignation.**

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.*

## **2.8 Syndicat mixte pour le développement industriel de la région de Briey : désignation d'un 4<sup>ème</sup> membre titulaire.**

### **Pour mémoire :**

Titulaires : Jacques HENRION, Véronique MADINI, Jean-Marie BRANCALEONI

Marie-Hélène NAILLON est proposé en qualité de membre titulaire.

*L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.*

## **3 Appels à cotisations**

Le Président François PELISSIER présente les appels à cotisations.

### **3.1 AGAPE : appel à cotisation 2015**

Par courrier du 9 décembre 2015, l'AGAPE nous demande de régler la somme de 1 000€ au titre de notre participation au programme de travail partenarial de l'Agence pour l'année 2015. (*Annexe 4*)

### **Pour mémoire :**

L'Assemblée Générale du 30 novembre 2015 a désigné Jacques HENRION en qualité de membre titulaire.

**Le Bureau du 29 février 2016 a donné un avis favorable.**

*L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le paiement de la cotisation du montant de 1 000€ à l'Agape au titre de l'année 2015.*

### **3.2 Initiative Bassins Briey Orne : demande d'adhésion pour l'année 2016**

Par son courrier du 20 janvier 2016, Initiative Bassins Briey Orne nous sollicite pour une adhésion du montant de 100€. (*Annexe 5*)

**Pour mémoire :**

L'Assemblée Générale du 30 novembre 2015 a désigné en qualité de membre suppléant Doriane STARCK.

Le membre titulaire est Romain WINGERTER.

**Le Bureau du 29 février 2016 a donné un avis favorable.**

***L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le paiement de l'adhésion pour l'année 2016 à l'Initiative Briey Orne du montant de 100€.***

## **4 Pesée économique**

Le Président François PELISSIER propose de consulter les annexes :

*Annexe 1 : 2010*

*Annexe 2 : Pesée 2016*

*Annexe 3 : Pesée 2016 – tableaux explicatifs*

Jean-Christophe KLEIN rappelle le contexte :

Conformément à l'art. R 713-66 du Code de Commerce, lors de chaque renouvellement général, la Chambre de Commerce et d'Industrie de région et la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale réalisent chacune pour ce qui la concerne et suivant les critères fixés par les articles L 713-11, L 713-12, L 713-13, une étude économique de pondération.

Cette étude détermine d'une part l'importance économique des catégories et le cas échéant des sous-catégories professionnelles au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région et de la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale... d'autre part l'importance économique des circonscriptions des Chambres de Commerce et d'Industrie territoriales et de leurs délégations au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région à laquelle elles sont rattachées.

L'étude économique de pondération recueille les données statistiques permettant d'établir par catégories ou par sous-catégories professionnelles et par circonscription de la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale et de leurs délégations :

- Le nombre de ressortissants de la Chambre territoriale (base Fichiers des CCIT) et de ses délégations
- La somme des bases d'imposition de la cotisation foncière des entreprises due par ses ressortissants (base Impôts)
- Le nombre de salariés qu'ils emploient... (base URSSAF).

Ces indicateurs doivent être recueillis au plus tard le 30 septembre de l'année précédant celle du renouvellement général.

L'étude économique calcule la proportion que représente, au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale et de ses délégations, chaque catégorie et le cas échéant sous-catégorie professionnelle pour chacun des trois indicateurs économiques.

Le même calcul est fait, au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région, pour établir les proportions représentées, d'une part par les catégories et sous-catégories, d'autre part par les circonscriptions des Chambres de Commerce et d'Industrie territoriales et de leurs délégations

Les Chambres de Commerce et d'Industrie adoptent chacune leur étude économique de pondération qui définit par délégation le nombre total des sièges et leur répartition entre catégories et le cas échéant par sous-catégorie et la transmettent au Préfet pour le 31 mars au plus tard.

L'étude économique de pondération de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région doit correspondre à l'agrégation des études économiques réalisées par les Chambres de Commerce et d'Industrie territoriales (incluant leurs délégations).

Le Président François PELISSIER soumet à l'avis de l'Assemblée le projet de délibération relative à la pesée économique :

Les Chambres de Commerce et d'Industrie d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine ont recueilli leurs données et les ont exploitées sur la base d'une méthode commune.

Par conséquent :

- les données statistiques issues des Chambres de Commerce et d'Industrie territoriales et de leurs délégations, des services fiscaux et de l'URSSAF sont arrêtées conformément à l'art. R 713-66 du Code de Commerce,
- Le calcul de la répartition des sièges est réalisé par circonscriptions et par catégories : commerce, industrie, services : après en avoir débattu, les Chambres de Commerce et d'Industrie ont préféré ne pas créer de sous-catégories professionnelles en fonction de la taille de l'entreprise comme c'était l'usage dans le passé, car cela aurait singulièrement compliqué les arbitrages à faire pour l'attribution des sièges en cas d'arrondis.

Les Chambres de Commerce et d'Industrie territoriales lorraines ont consolidé leurs données de manière à préfigurer la CCI Territoriale Lorraine, avec 4 délégations territoriales, conformément au projet de Schéma directeur qu'elles ont voté et transmis au Préfet.

Ces données indiquent le poids économique respectif de chacune des Chambres de Commerce et d'Industrie actuelles, donc des futures délégations territoriales, par territoire et par catégories professionnelles : industrie, commerce et services tel que récapitulé sur le tableau en Annexe 2.

Il en découle un calcul de répartition des sièges, sur la base d'une méthode d'arrondis préconisée par CCI France.

La répartition est faite sur la base de 74 sièges en Lorraine, tel que le permet l'art. L 713-12 modifié du Code de Commerce. Par l'effet d'arrondis, la Meurthe-et-Moselle obtient 20 sièges, la Meuse 6 sièges, la Moselle 34 sièges et les Vosges 14 sièges. La catégorie commerce obtient 22 sièges, la catégorie industrie 30 sièges et la catégorie services 22 sièges.

La répartition détaillée des sièges par territoires et par catégories au sein de la future CCI Territoriale Lorraine est récapitulée sur le tableau en Annexe 2. Ce tableau détermine également la représentation lorraine prévue au sein de la future CCI de Région ACAL.

La comparaison du poids économique entre les trois Chambres de Commerce et d'Industrie de Région actuelles de l'ACAL et la répartition des sièges par territoires et par catégories fait l'objet du tableau en Annexe 2. Sur 100 sièges prévus à l'ACAL, le nombre de sièges à répartir entre les Chambres de Commerce et d'Industrie territoriales issues des trois Chambres de Commerce et d'Industrie de Région actuelles est de 39 pour l'Alsace, 24 pour la Champagne-Ardenne et de 37 pour la Lorraine.

Le calcul de la répartition détaillée des sièges entre les futures Chambres de Commerce et d'Industrie territoriales de Champagne-Ardenne et de Lorraine interviendra suite aux décrets ministériels créant les Chambres de Commerce et d'Industrie territoriales.

*L'Assemblée Générale de la CCIT de Meurthe-et-Moselle, réunie le 21 mars 2016 dans ses locaux 53 rue Stanislas à Nancy, sous la présidence de François PELISSIER,*

- **Vu**

le Code de Commerce, notamment les articles L 713-11 à L 713-13, R 713-66 à R 713-68 et A - 713,26 à A 713-30,

- **Vu** le projet d'étude économique proposant de fixer la composition de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Lorraine à 74 sièges, par territoire et par catégories - industrie, commerce et services,

après avoir entendu le rapport de Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général,  
après avoir constaté que le quorum est atteint,

- approuve le projet d'étude économique de pondération qui est présenté. Cette étude détaille les résultats consolidés et spécifiques de la délégation de Meurthe-et-Moselle,
- approuve la proposition de la CCI de Lorraine de fixer à 74, le nombre de sièges de la future CCI Territoriale Lorraine,
- approuve le nombre de sièges pour la délégation de Meurthe-et-Moselle : 20 sièges répartis dans les trois catégories comme suit: 6 sièges pour le commerce, 8 sièges pour l'industrie, 6 sièges pour les services,
- mandate le Président de la CCI de Meurthe-et-Moselle aux fins de transmettre au Président de la CCI de Lorraine la présente délibération,
- charge le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle de l'exécution de la présente décision.

Il est précisé que l'Assemblée Générale de la CCI de Région Lorraine délibérera pour adopter l'étude économique de pondération consolidée des délégations lorraines ainsi que l'étude économique de pondération de la future Chambre de Commerce et d'Industrie ACAL.

Le Président François PELISSIER demande s'il y a des questions. Dans la négative, il propose de procéder au vote de la délibération telle que présentée.

*L'Assemblée Général approuve à l'unanimité cette proposition de délibération.*

## **5 Avis de la CCI sur les documents de projets d'urbanisme**

Le Président François PELISSIER rappelle que le code de l'urbanisme stipule que les CCI, représentant les entreprises, sont des personnes publiques associées. A ce titre, elle participe à l'élaboration ou à la révision des PLU.

Dans ce cadre, elles sont consultées sur les projets de documents d'urbanisme et de planification territoriale (Ce qui englobe, notamment, Schéma de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme, Aire de Mise en valeur de l'Architecture...)

La CCI rend un **avis consultatif** sur les projets arrêtés et soumis par les conseils municipaux.

Dans le cadre de la régionalisation consulaire, les instructions et le suivi des dossiers d'urbanisme et d'aménagement du territoire sont suivis par Jason SOTTIRIOU de la Direction de l'Information Economique et des Etudes Stratégiques de la CCI Lorraine mais la procédure administrative reste inchangée : les avis rendus doivent l'être au nom de la CCIT de Meurthe-et-Moselle.

### **5.1 PLU de Jeandelize, révision du POS et transformation en PLU (400 hab., C.C. du Jarnisy)**

#### **Principaux enjeux identifiés**

- Volonté de maintenir un tissu économique endogène en permettant des implantations commerciales et artisanales au sein de la trame urbaine ;
- Maintien, par ailleurs, d'un zonage spécifique UX dédié aux activités économiques.

#### **Principaux points de la position de la CCI**

- *Ce projet, en compatibilité avec les orientations du SCoT Nord 54, semble devoir permettre un développement harmonieux des activités présentes et à venir et n'appelle, en conséquence, aucun commentaire particulier de la CCI 54.*

**Le Bureau du 29 février 2016 a donné un avis favorable.**

*L'Assemblée Générale valide cet avis.*

### **5.2 PLU de Lenoncourt, révision du POS et transformation en PLU (593 hab ; C.C. du Grand Couronné)**

#### **Principaux enjeux identifiés**

- Volonté d'assurer le maintien et le développement des activités et commerces en permettant des implantations au sein du tissu bâti pour garantir une mixité fonctionnelle et l'attractivité communale ;
- Préserver une zone spécifique UX pour répondre aux besoins particuliers de certaines entreprises.

#### **Principaux points de la position de la CCI**

- *Le projet, en compatibilité avec les orientations du SCoT Sud 54, semble de nature à permettre un développement harmonieux des activités présentes et à venir. Par conséquent, il n'appelle aucun commentaire particulier de la part de la CCI 54.*

**Le Bureau du 29 février 2016 a donné un avis favorable.**

*L'Assemblée Générale valide cet avis.*



## 6 Questions diverses

### 6.1 Point sur les groupes de travail « Projet économique »

Le Président François PELISSIER rappelle que la réunion de lancement des travaux des groupes de travail dans le cadre de la construction du nouveau « Projet économique » a eu lieu le 22 février 2016. Tous les groupes sont homogènes en ce qui concerne le nombre de participants et se réunissent courant mars. La réunion intermédiaire aura lieu le 4 avril prochain.

*L'Assemblée Générale prend acte.*

### 6.2 Avancement de la réforme consulaire

Au 1er janvier 2017, conséquence de la réforme territoriale qui a vu émerger des ensembles régionaux nouveaux, la CCI de Région sera la CCI Alsace Champagne-Ardenne Lorraine.

Le processus suit son cours après notre vote du 14 décembre dernier (vote en faveur de cet établissement unique territorial, à 84 % des suffrages - donc à la majorité qualifiée des 2/3):

Le projet de Schéma directeur des CCI de Lorraine, portant création d'une CCI unique, approuvé à la majorité des 2/3 des membres de la CCI Lorraine lors de l'Assemblée Générale du 14 Décembre 2015, a été adressé pour avis à Monsieur le Préfet de Région, le 8 Mars 2016, accompagné du rapport justifiant les choix effectués.

La Direction Générale des Entreprises nous a transmis le 2 Mars 2016 le projet de Décret de création de la CCIR Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine. Sa circonscription correspond aux limites administratives de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine. Le siège de la CCIR sera fixé par décret, après avis des CCIT qui lui sont rattachées, au plus tard le 30 septembre 2017. Jusqu'à cette date, le siège de la CCIR Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine est fixé à Strasbourg. Elle entre en fonction à compter du 1er janvier 2017.

Le Président François PELISSIER informe qu'au 1 janvier 2017 la gouvernance CCIR ACAL sera la suivante :

Assemblée générale composée de 100 membres élus :

39 Alsaciens,

37 Lorrains,

24 Champardennais

La répartition du poids économique respectif de chaque entité régionale actuelle dans ACAL est la suivante :

Alsace 38,55%      Lorraine 37,31%      Champagne-Ardenne 24,14 %

Le Président François PELISSIER rappelle le calendrier des élections consulaires :

Le temps du projet : **Février - Juin**

Pesée économique : **Fin mars**

Arrêté de composition CCIT / CCIR : **Fin avril**

Dépôt des listes : **23 septembre**

Scrutin : **du 20 octobre au 02 novembre**

Proclamation des résultats : **10 novembre**

AG d'installation CCIT Lorraine : **25 novembre**

AG d'installation CCIR ACAL : **07 décembre**

*L'Assemblée Générale prend acte.*

### 6.3 Convention de trésorerie

Le Président François PELISSIER rappelle que la CCIR Lorraine a régionalisé au 1er janvier 2013 l'ensemble du personnel et en 2014 et 2015 les fonctions supports et les périmètres appui formation et infrastructures de toutes les CCIT lorraines. De ce fait, la CCIRL assume désormais l'intégralité des charges et débours de trésorerie correspondant.

Or, dans le même temps, les CCIT ont conservé leur fonds de roulement et leur trésorerie. Pour ces raisons, par une délibération du 14 décembre 2015 de la CCIR, les établissements consulaires lorrains ont décidé de mettre en place des conventions de trésorerie entre les CCIT et la CCIR pour permettre à cette dernière de faire face à ses obligations. Dans les conditions prévues aux articles L233-16 et R712-7 du code de commerce, à l'article 3.66 de la circulaire modifiée n°1111 du 30 mars 1992 et conformément à l'article L511-7 du code monétaire et financier, la CCIT de Meurthe-et-Moselle doit se prononcer sur une avance de trésorerie fixée au montant maximum de 500 K€ à accorder à la CCIR Lorraine dans les conditions prévues dans la convention de trésorerie jointe. (*Annexe 6 : Convention d'avance de trésorerie*)

*L'Assemblée Générale autorise le Président à signer la convention d'avance de trésorerie telle que présentée.*

### 6.4 Litiges GIGAL

Le Président François PELISSIER informe que le Tribunal Administratif de Strasbourg a rendu, en date du 08.02.16, sa décision dans le litige qui opposait le GIGAL à 15 collaborateurs de l'E.P.M.N.L.

La convention de transfert signée par les représentants du personnel a été mise en œuvre et l'ensemble du personnel le souhaitant a été repris dans des conditions à minima équivalentes à leur situation précédente.

Pour autant, ces 15 collaborateurs demandaient une indemnisation pour préjudice subi au moment du transfert de leurs contrats de travail du GIGAL vers l'E.P.M.N.L.

Pour simplifier, ils auraient voulu percevoir une indemnité de "sortie du GIGAL"..... puis être réembauchés par l'E.P.M.N.L.

Après plus de 3 ans d'échanges de mémoires, le tribunal s'est finalement déclaré incompétent.

Les 15 plaignants ont donc tous été déboutés, car il s'agit bien de 15 dossiers individuels (*Annexe 7: GIGAL*)

Parallélisme des décisions, la demande du GIGAL, de prise en charge des frais de procédures a également été rejetée.

Les plaignants ont 2 mois pour faire appel, individuellement, de cette décision.

Pour autant, on voit mal la Cour d'Appel de Nancy renvoyer l'affaire vers celui de Strasbourg, le déclarant compétent, si l'on tient compte des jurisprudences relevées par le rapporteur.

Aussi, les plaignants peuvent engager un recours auprès d'une autre juridiction, à priori le Tribunal des Prud'hommes. Les dossiers devront être déposés individuellement, mais seront confrontés à 2 contraintes :

- le dossier est-il encore recevable auprès de cette instance, sachant que le délai d'instruction est théoriquement dépassé depuis le transfert des contrats (plus de 4 ans - 01.11.11)
- il ne peut y avoir changement de motif de contestation (Préjudice subi en raison du transfert des contrats), or la convention de transfert est conforme aux conditions fixées par l'article L.122-14 du code du travail. De fait, on peut légitimement s'interroger sur le motif qui pourra être retenu par le Tribunal des prud'hommes.

L'intégralité de la somme correspondant aux demandes des plaignants a été provisionnée sur un compte de liquidation, soit sensiblement 1.450 K€.

Par contre, s'il n'y a pas d'appel dans les 2 mois auprès de la Cour d'Appel de Nancy, les sommes ne pourront, en théorie, être récupérées que lorsque les éventuels délais de recours via d'autres juridictions seront officiellement échus.

### *L'Assemblée Générale prend acte.*

Le Président François PELISSIER félicite les organisateurs du premier Printemps de la Médiation le 15 mars dernier. Ensuite il rappelle les dernières actualités :

- le 22 mars la CCI est au Salon des Entreprises Lorraines à Picot,
  - le 23 mars ce sont les portes ouvertes de notre Centre de formation des Apprentis sur Lunéville,
  - le 30 c'est la journée rencontres consuls entreprises rue Stanislas,
  - et le 1er avril se déroulent les rencontres du territoire en Terres de Lorraine puis l'inauguration d'un centre de formation à la fibre optique sur Grand Nancy Aéroport,
  - JLPO (Journées lorraines portes ouvertes entreprises),
- Du 11 au 20 mars, 185 entreprises se sont ouvertes en Lorraine au grand public  
6900 visiteurs inscrits dont plus de 2400 en Meurthe-et-Moselle
- 11 et 12 mars : 600 visiteurs aux portes ouvertes du CFA de Meurthe-et-Moselle
  - 3 février : 2000 visiteurs à la Nuit de l'Orientation de Nancy
  - Eco-Révolutions les 10 & 11 mai au Centre Prouvé
  - Business Cool Festival le 27 août.



## 6.5 Ecorévolutions 2016

Jean-François ROCHE, société ZEHUS, présente à l'aide des slides l'avancement de l'organisation du forum Ecorévolutions organisé par le magazine Le Point. (*Annexe 8 : Ecorévolutions*)


*L'Assemblée Générale prend acte.*

Le Président François PELISSIER invite Monsieur le sous-préfet en charge des affaires économiques Imed BENTALEB à prendre la parole.

Monsieur le sous-préfet remercie pour l'accueil réservé au sein de l'Assemblée et souligne la performance du diagnostic CCI Map qu'il a eu l'occasion de constater lors d'une présentation de l'outil. Monsieur le sous-préfet informe que dans le cadre de sa mission de chargé aux affaires économiques il suivra avec attention les travaux de la CCI.

Le Président François PELISSIER demande si des personnes ont d'autres remarques à formuler. Dans la négative, et étant donné que l'ordre du jour est épuisé, il lève la séance à 19h10.

*Le Président,  
François PELISSIER*



*La Secrétaire,  
Nicole GIRARD*

